

Essonne

N° 400

Journal



**District de l'Essonne
de Football**

Infos clubs (p. 1 à 5)

Annonces clubs : (p. 6)

Procès verbaux (p. 7 à 13)



PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Nous vous rappelons que la réunion d'information concernant le Programme Éducatif Fédéral aura lieu :

Lundi 3 Décembre 2018 à partir de 19H00

District de l'Essonne.

La présence du référent club P.E.F engagé dans ce programme est obligatoire ! Les clubs n'étant pas encore engagés mais intéressés par le projet peuvent participer à cette réunion.

Retrouvez les infos et les points abordés lors de cette réunion sur notre [site internet](#) !



Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Nouveauté pour les licenciées féminines !

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€, en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en **cliquant ici** !

Coupe de France : Nos deux clubs essonniers poursuivent l'aventure !

Les clubs de Sainte-Geneviève Sports et l'ES Viry-Chatillon se sont qualifiés pour le 8ème tour de coupe de France, qui aura lieu le week-end du 8 et 9 décembre prochain !

Aiglon Le Lamentin – Sainte Geneviève Sports

Après avoir battu une équipe de la Réunion à domicile pour le 7ème tour, Sainte-Geneviève Sports se déplacera cette fois-ci en Martinique, affronter les joueurs de l'Aiglon Le Lamentin.

ES Viry Chatillon – Angoulême

Les joueurs de Viry Chatillon auront l'avantage du terrain, pour tenter de se qualifier face à Angoulême, pensionnaire de Nationale 3. Le club vous attend alors nombreux au Stade Henri Longuet pour venir soutenir vos voisins Essonniers et les pousser vers les 32èmes de finales !

SUBVENTION CLUB : LA CAMPAGNE DU DÉPARTEMENT EST LANCÉE

Le Conseil départemental favorise le sport pour tous, en soutenant les associations sportives essonniennes dans le fonctionnement de leur structure.

Le soutien départemental est conditionné au soutien de la collectivité locale de référence et à la participation au dispositif « Tremplin Citoyen » en faveur des jeunes mis en place par le Département.

L'aide est versée en fonction du nombre de licenciés (7€ par licencié) et versée aux clubs comprenant plus de 30 licenciés, excepté pour les clubs se situant sur des communes relevant du dispositif de ruralité.

Cliquer sur le lien suivant pour avoir plus d'informations et pour effectuer votre demande de subvention : <http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/associationsessonnefr/demander-une-subvention/#sport>

DES BONS POUR SOUTENIR VOS PROJETS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la F.F.F. soutient les projets de formation. Il a ainsi été créé des bons formation destinés à financer une partie de la participation de vos candidats aux différents modules des Certificats Fédéraux.

NB : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Suite à la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde 2018, la F.F.F. a décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation ; le dispositif s'en trouve quelque peu modifié.

Trois types de bons formation existent :

1/ Bon formation Educateurs

. Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formation » de 25 € pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 2018/2019.

. Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

2/ Bon formation Arbitres

Pour la saison 18/19, chaque candidat à une formation initiale d'arbitre bénéficie de 2 « bons de formation » de 25 € pour le module de formation correspondant.

3/ Bon formation Dirigeants

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 € pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 18/19.

Rappel : ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de la Ligue ou du District.

LA FMI SE GÉNÉRALISE POUR LES U16F, SENIOR F ET +45 ANS

La feuille de match informatisée devient **obligatoire** sur les rencontres du challenge +45 et sur les rencontres des critères U16F et Senior F à partir du **samedi 24 novembre 2018** et **dimanche 25 novembre 2018**.

Les équipes devront effectuer lors des deux prochains week-ends les feuilles de rencontres en double (Feuille de match informatisée et feuille de match papier).

Rappel aux correspondants Footclubs qu'ils doivent impérativement donner aux responsables de ces catégories les droits d'utiliser la FMI.

Pour vous aider, [cliquez ici](#) et retrouvez les bonnes pratiques d'utilisation de la FMI.

FOOT ANIMATION, CRITERIUMS FÉMININS : ENGAGEMENT DE LA SECONDE PHASE !

Merci de nous faire un retour, via la boîte mail officiel de votre club, si vous souhaitez modifier vos engagements (ajout ou retrait d'équipe) pour cette seconde phase.

Sans retour de votre part, nous prendrons en compte les mêmes engagements que lors de la 1ère phase.

Pour info :

- le tableau des engagements de la 1ère phase pour [le foot Animation](#)
- le tableau des engagements de la 1ère phase pour [les critères féminins](#)

COUPES DE L'ESSONNE : TIRAGE DU 27 NOVEMBRE



Les résultats des tirages des coupes de l'Essonne sont en ligne sur notre site internet, avec de belles oppositions à prévoir !

Retrouvez l'ensemble du tirage en [cliquant ici](#)

FORMATION ÉDUCATEURS : Janvier et Février 2019

Pour rappel pour les mois de janvier et février 2019, il y a 7 modules :

- **CFF2 U13** : le jeudi 03 et vendredi 04 janvier 2019 : **plus que 2 places**
 - **CFF3 U17/19** : le lundi 28 et le mardi 30 janvier 2019
 - **CFF1 U9** : le jeudi 31 janvier et vendredi 01 février 2019
 - **Certification 1/2/3** : le mardi 05 février 2019
 - **CFF1 U11** : le jeudi 07 et vendredi 08 février 2019
- **CFF3 U20+ Sénior** : le lundi 11 et le mardi 12 février 2019
 - **CFF1 U11** : le lundi 25 et mardi 26 février 2019

Les pré-inscriptions pour la 2ème partie de saison sont ouvertes. Pensez à télécharger les [bons de formation](#) pour vos Educateurs !

FORMATION CONTINUE DES ÉDUCATEURS DES CRITERIUMS FÉMININS (U9F à U16F)

Une demi-journée de formation continue pour les éducateurs des critères féminins vous est proposée par le district le :

samedi 15 décembre 2018 de 9h à 12h
District de l'Essonne

Le thème de cette matinée sera la « *spécificité du football féminin* ».

Des acteurs du football féminin du département (*commission technique + commission féminine*) animeront cette matinée.

Cette demi-journée de formation a pour but de proposer aux éducateurs diplômés ou non diplômés une formation continue.

Téléchargez le [programme de la journée et le coupon réponse](#) !

A savoir : Vous pouvez également réserver des places pour le match de D1 Féminine opposant le FC FLEURY 91 à LILLE LOSC, qui aura lieu après la formation à 14h30, en téléchargeant [ce formulaire](#)!

ORGANISEZ LES FINALES DES COUPES DE PARIS !

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IDF des différentes compétitions régionales.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements, sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Retrouvez toutes les informations nécessaire sur le site de la ligue !

Annonces Clubs

EMPLOI

Entraîneur et responsable technique, titulaire du DES, 20 ans d'expériences sur la région parisienne (11ans en seniors R2) au niveau ligue, cherche un projet rapidement.

Contact : 0615217776

Télécharger le CV en [cliquant ici](#) !

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Football d'Entreprise et du Football Diversifié
- Statuts et Règlements
- Terrains et Équipements

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, IZARD
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LEPRUNEN-
NEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI

PV du 27 novembre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagona.

A compter du mardi 28 août 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de l'Agglomération Cœur d'Essonne

Les équipements sportifs seront fermés tous les jours fériés à savoir 01/11/18, 11/11/18, 24/11/18 au 06/01/19, 22/04/19, 01 et 08/05/19, 30/05/19, 10/06/19, 01/11/2019, 11/11/19

La Commission demande aux clubs concernés un courrier en cas de programmation de matchs sur ces dates-là.

Courrier de la Mairie de Savigny sur Orge

Travaux de rénovation du terrain synthétique pour une durée de 6 semaines.

Courrier de la Mairie de Verrières-le-Buisson

A compter du 21 novembre 2018 et jusqu'à nouvel avis, le terrain d'honneur et le terrain stabilisé du stade Robert Desnos seront interdits d'utilisation.

Courrier de la Mairie de Maisse

A compter du 23 novembre 2018 et jusqu'à nouvel ordre le terrain de football sera interdit d'utilisation. (FC GATINAIS).

COUPES

FINALES DE COUPES 2018/2019

15 et 16 juin 2019

Tirage du mardi 27 novembre 2018 à 19h00 :

A jouer le samedi 15 décembre 2018 à 15h30

U15 (cadrage avant 16ième de finale)

A jouer le dimanche 16 décembre 2018 à 9h30

Vétérans (16ième de finale)

Cdm (premier tour)

A jouer le dimanche 16 décembre à 13h00

U17 (16ième de finale)

U19 (premier tour)

A jouer le dimanche 16 décembre à 15h00

Séniors essonne (cadrage avant 16ième de finale)

Séniors district (cadrage avant 16ième de finale)

Clubs présents aux tirages : Arpajonnais, Brétigny, Palaiseau, Pays Limours, Portugais de Brétigny, , Saint Vrain et Vauhallaan.

Assistent : MM. BADARELLI, DELFOUR (CD)

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U17

Grigny US

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D4/A auront lieu à 15 h au stade Jean Miaud.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

FOOT FEMININ

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Massy / Boissy Sous St Yon * U16F à 7 * Poule A

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 25 NOVEMBRE 2018

D3/A

Paray / Milly-Gatinais

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 décembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non transmission de la FMI.

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer le 23 décembre 2018

Lissois / Janville Lardy * D3/B

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer le 27 janvier 2019

Aigle Fertoise / Pays Limours *D5/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Linax Monthléry / Boussy-Quincy * D3/B

Jeunesse Etampoise / Villabé * D4/B

Montgeron / Verrières le Buisson * D4/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Verrières le Buisson / Palaiseau * D1

Etampes / Epinay sur Orge / D3/B

St Vrain / VYC * D4/A

Verrières le Buisson / St Vrain * D5/A

Draveil / Wissous * D5/C

Accord de la Commission.

Match n° 20578125 du 2 décembre 2018

Aigle Fertoise / Viry Chatillon * D3/A

Arrêté de fermeture de la Mairie de Ferté Alais du 27 novembre au 2 décembre 2018.

La rencontre est reportée au 13 janvier 2019.

Match n° 20578257 du 2 décembre 2018

Savigny / Fleury 91 * D3/B

Demande de Savigny via Footclubs d'inversion de match.

Arrêté Municipal de Fermeture de la Ville de Savigny sur Orge.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 18 NOVEMBRE 2018

D2/A

Athis Mons / So Verthois

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu du rapport de l'arbitre, il s'agit d'une défaillance de la tablette.

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer le 23 décembre 2018

Lissois / Saint Chéron * D2/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

Sud Essonne / Villemoison * D2/B

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 10 NOVEMBRE 2018

D2/B

Viry Chatillon / Savigny

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

1er avertissement et amende à Viry Chatillon pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUES DU 24 NOVEMBRE 2018

D3/A

Morangis Chilly / Brétigny

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

1er avertissement et amende à Morangis pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D4/C

Plessis Pâté / Morangis Chilly

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 décembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

D4/E

Sud Essonne / Sainte Geneviève

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 décembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Courcouronnes / Athis Mons * D4/A

Lissois / Bruyères * D4/C

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer le 5 janvier 2019

Aigle Fertoise / Vigneux * D3/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais / Longjumeau * D2/A

Morangis Chilly / Orsay Bures * D4/C

Sud Essonne / Révélation * D4/E

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Fleury 91 / Palaiseau * D1

Montgeron / Juvisy Académie * D1

Epinay sur Orge / VYC * D3/C

SGSSP-Saintry / Saint Michel * D4/A

Wissous / Vertois-Font-Vrain * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclubs

Montgeron / Juvisy Académie

Orsay Bures / Massy * D3/D

Sainte Geneviève / Villabé * D4/A

Accord de la Commission, en raison des motifs invoqués.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny / Linas Monthléry * D2/B du 24/11/2018 au 30/03/2019

Accord de la Commission, en raison du motif invoqué (Arrêté Municipal).

Match n° 20575167 du 1er décembre 2018

Verrières le Buisson / Paray * D2/A

Demande de Verrières via Footclubs de changement d'horaire.

Refus de Paray.

Au vu du motif invoqué, la Commission programme le match à 16h30.

Match n° 20575362 du 1er décembre 2018

Savigny / Morangis Chilly * D3/A

Demande de Savigny via Footclubs d'inversion de match.

Accord des deux clubs.

Le match retour se jouera à Savigny, le 18 mai 2019.

CHAMPIONNAT U17

FMI NON PARVENUE DU 25 NOVEMBRE 2018

D2/B

SGSSP-Saintry / Tremplin Foot

Réception d'une feuille papier.

Rapport arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI, pour sa réunion du 4 décembre 2018.

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Lissois / Athis Mons * D3/A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau / Ris Orangis * D1

Verrières le Buisson / Coudraysien * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclubs avec accord des deux clubs

Pays Limours / Ballainvilliers * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny / Viry Chatillon * D1 du 25/11/2018 au 31/03/2019

Accord de la Commission, en raison du motif invoqué (Arrêté Municipal).

Match n° 20602337 du 18 novembre 2018

Tigery / Villemoisson * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 22 novembre 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par forfait à Tigery (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à Villemoisson (3 pts - 5 buts).

La Commission enregistre le 1er forfait de Tigery.

Amende règlementaire à Tigery.

Match n° 20602250 du 25 novembre 2018

Villabé / Soisy * D4/A

Demande de Soisy via Footclubs de changement d'horaire.

Accord des deux clubs.

Demande traitée par le secrétariat.

Amende pour demande tardive.

Match n° 20602256 du 2 décembre 2018

Soisy sur Seine / Gif * D4/A

Demande de Soisy sur Seine via Footclubs de changement d'horaire.

Refus de Gif.

La rencontre est maintenue à 13h.

Match n° 20599272 du 20 janvier 2019

Savigny / Ris Orangis * D1

Demande de Savigny via Footclubs pour inverser le match.

Accord des deux clubs.

Le match retour aura lieu à Savigny, le 26 mai 2019.

CHAMPIONNAT U19

FMI NON PARVENUE DU 25 NOVEMBRE 2018

D3/A

Ulis / Jeunesse Etampoise

Réception d'une feuille papier.

La Commission demande un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI, pour sa réunion du 4 décembre 2018.

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Lissois / Brétigny * D1

Courcouronnes / Saint Michel * D2/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

Jeunesse Etampoise / Palaiseau-Villebon * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Foot-clubs avec accord des deux clubs

Epinay sur Orge / Montgeron * D2/A
Accord de la Commission.

Demande de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny / Saint Michel * D2/A du 09/12/2018 au 07/04/2019
Accord de la Commission, en raison du motif invoqué (Arrêté Municipal).

Match n° 206001336 du 18 novembre 2018

Boussy-Quincy / Courcouronnes * D2/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 22 novembre 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par forfait à Boussy-Quincy (-1 pt - 0 but) pour en attribuer le gain à Courcouronnes (3 pts - 5 buts).

La Commission enregistre le 1er forfait de Boussy-Quincy.

Amende réglementaire.

Frais d'arbitrage à la charge de Boussy-Quincy.

Match n° 20601342 du 2 décembre 2018

Verrières le Buisson / Grigny FC* D2/A

Demande de Verrières via Footclubs de changement d'horaire.
Refus de Grigny FC.

Au vu du motif invoqué, la Commission programme le match à 14h.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 18 NOVEMBRE 2018

D3/D

Aop Corbeil / Grigny US

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

1er avertissement et amende à Aop Corbeil pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

D4/A

Pays Limours / Janville Lardy

Reprise du dossier.

1er avertissement et amende à Pays de Limours pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUE DU 25 NOVEMBRE 2018

D3/A

Courdaysien / Benfica Yerres

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport club recevant. Remerciements.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu des rapports de l'arbitre et du club recevant, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/C

Plessis Pâté / Gif

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 décembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non transmission de la FMI.

D3/D

Viry Chatillon / Pecqueuse

Réception d'une feuille papier.

Rapport club visiteur. Remerciements.

La Commission demande un rapport au club recevant sur la non transmission de la FMI, pour sa prochaine réunion du 4 décembre 2018.

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer le 16 décembre 2018

Courcouronnes / Orsay Bures * D2/A

TI FMI du 25 novembre 2018 à jouer le 16 décembre 2018

Sud Essonne / Pays Limours * D4/A

Demandes de changement de terrain via Footclub

Athis Mons / MNVDB * D1

Linas Montlhéry / Montgeron * D1

Les Vieux du Foot / Personnel Communale Ste Gen * D3/A

Accord de la Commission.

Match n° 20596488 du 25 novembre 2018

Port. Ulis / Massy * D4/A

Courriel des Portugais des Ulis, nous informant du résultat de la rencontre 3-0, suite à un problème informatique. (Ci-joint la FMI).

+45 ANS

TI 72 h du 25 novembre 2018 à jouer le 16 décembre 2018

Lissois / Ulis * Poule A

Verrières / Villabé * Poule C

TI FMI du 25 novembre 2018 à jouer le 16 décembre 2018

Paray / Igny * Poule A

Villemoisson / Port. Ris Orangis * Poule F

TI FDM du 25 novembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Fleury / Boussy-Quincy Poule A

Demande de changement de terrain via Footclubs

VYC / Courcouronnes * Poule E

Accord de la Commission.

Match n° 20595211 du 4 novembre 2018

Viry Chatillon / Milly Gatinais * Poule F

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs, le résultat de la rencontre, pour sa réunion du 4 décembre 2018.

Match n° 20594702 du 2 décembre 2018

Aigle Fertoise / MNVDB

Arrêté Municipal de fermeture de terrain de la Ferté Alais.

La Commission reporte la rencontre le 16 décembre 2018.

+55 ANS

Demandes de changement de date de jeu et d'heure de jeu via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé / Igny * Poule A du 25/11/2018 au 20/01/2019

Igny / Viry Chatillon * Poule A du 02/12/2018 au 16/02/2019 à 17h

Athis Mons / Epinay sur Orge * Pourle B du 25/11/2018 au 16/12/2018

Verrières le Buisson / Villebon * Poule B du 02/12/2018 au 16/12/2018

Accord de la Commission.

Match n° 20981096 du 25 novembre 2018

Viry Chatillon / Itteville * Poule A

Courriel d'Itteville, en date du 21 novembre 2018, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le deuxième forfait d'Itteville.

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VAN-DARD, M.BAKKOUCH
MC. PERRAUT, S.AIME, J.FREDAL, H.ELOUMAMI
CDFA : D.ROY
CD : V. POLLET
Excusés : R.DIAZ

PV du 26 Novembre 2018

U8-U9

FC VILLIERS : pris note de votre non-participation au plateau de BRUNOY

AS BALLAINVILLIERS : pris note de la non-organisation du 24 novembre 2018 de la part de votre club et de la non-participation de votre club au plateau de RIS ORANGIS

FC SERMAISE : pris note que le plateau que votre club devait organiser a été déplacé à TROIS VALLEES

U10-U11

Critérium

AS ITTEVILLE/ASL JANVILLE-LARDY : J 5 du 24/11/2018 poule K.
Pris note de l'inversion des rencontres

U12-U13

Festival u 13

FC LISSOIS : Gr 35 pris note que le 1er tour a été déplacé à JANVILLE
US PALAISEAU : Gr 19 pris note que le 1er tour a été déplacé à STE GENEVIEVE

Forfait 1er tour

Benfica Yerres (Gr 21)

INFORMATIONS

Rappel

- Engagement 2ème phase

La commission rappelle que le dernier délai pour les modifications d'engagement de la 2ème phase est le 07 décembre 2018 ; dépassé cette date il ne sera pris aucun engagement

- Challenge U10-U11

La journée 6 du critérium du 1er décembre 2018 est remise au 15 décembre 2018 (sauf les interdistricts, poule A et B)

Le 1er décembre 2018 aura lieu le 1er tour du challenge

- Non-retour d'enveloppes en critérium U12-U13

FC Boussy-Quincy (J1)

ES Viry Chatillon (J2, J4)

FC Morsang/o (J2, J4)

FC Paray (J3)

St Michel SP (J4)

Aigle Fertoise (J4)

Amendes U6-U7-U8-U9 du 26-11-2018

Amendes U10-U11 du 26-11-2018

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Présents

Président : M. ADJIMAN
Membres : Mme LESUEUR
M. PASQUINI
CD : M. PAREUX

PV du 27 Novembre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis Footclub et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée. Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les **mardis** (au lieu du lundi) de **10h30 à 12h00**. Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

La Commission encourage les clubs de l'Essonne qui se sont qualifiés pour le 3ème tour de la Coupe Nationale de Futsal, à savoir :

- Clubs évoluant en Ligue :

VILLABE ET.S. qui se déplacera à Montreuil (93) pour affronter le club de NOUVEAU SOUFFLE FC, le Samedi 01/12 à 16h30

NEW TEAM 91 (BRETIGNY) qui se déplacera à Livry Gargan (95) pour affronter le club de SPORT ETHIQUE LIVRY, le Samedi 01/12 à 16h00

MASSY UF qui se déplacera à Sevrans (93) pour affronter le club du FC SEVRANS, le Samedi 01/12 à 18h00

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

INFORMATIONS A TOUS LES CLUBS : RAPPEL :

La Commission rappelle à tous les clubs :

- Que les résultats des rencontres doivent être saisis dans FOOTCLUB au plus tard le lendemain du match, (art. 13.2 du RSG du DEF).
- Que les feuilles de match doivent être envoyées sans délai, (art. 13.2 du RSG du DEF).
- Que la non application de ces dispositions entrainera une amende selon l'annexe financier 2018/2019 du DEF (ref sur le site du DEF, au Règlement Sportif General).
- Que lorsqu'un club demande une modification de match, il doit prévenir son adversaire pour lui éviter de se déplacer.

-Match 21113682 opposant DIAMANT FUTSAL 3 à AS MARCOUSSIS du 14/11 :

Courriel de la Ligue du 09/11 demandant le report de la rencontre à une date ultérieure du fait du report du match de Ligue de Coupe Nationale Futsal au 13/11.

Courriel de DIAMANT FUTSAL 3 du 17/11 proposant la date du mercredi 05/12 à 20h45 au Gymnase du Village, rue Gustave Courbet 91000 EVRY.

Courriel de AS MARCOUSSIS du 20/11 donnant son accord.

Accord de la Commission.

-Match 21113686 opposant PARTOUT ATHIS à DIAMANT FUTSAL le 23/11 :

Courriel du Club PARTOUT ATHIS du 12/11 demandant le report de la rencontre à une date ultérieure du fait de l'indisponibilité de leur gymnase à cette date (courrier de la Mairie joint).

La Commission demande aux 2 clubs de fixer une date en commun accord.

- Match 21113682 opposant DIAMANT FUTSAL 3 à IGNUY FUTSAL 1 le 01/12 :

Courriel de Club DIAMANT FUTSAL 3 du 26/11 demandant d'avancer la rencontre à 17h30 au lieu de 18h. Merci de prévenir votre adversaire.

Accord de la Commission.

- Courriel de NEW TEAM du 19/11 sollicitant l'intégration de leur équipe 3 dans notre Championnat.

Accord du Bureau Directeur du DEF et de la Commission.
Le nouveau calendrier sera publié prochainement.

Prochaine réunion : mardi 04 Décembre 2018

